

Travaux de la Chambre

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LA CONSULTATION DES LEADERS À LA CHAMBRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, avant de poser la question habituelle sur les travaux de la Chambre, je voudrais dire un mot d'un échange verbal qui a eu lieu au cours de la période des questions entre le chef de l'opposition (M. Clark) et le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de la participation de la présente législature au processus de renouvellement de la Constitution. Je me suis demandé, étant donné que je lui ait dit que, comme leader de l'opposition, j'étais prêt à consulter les autres à propos de l'organisation, du calendrier et de la façon de procéder pour ce débat, si le président du Conseil privé (M. Pinard) pourrait s'engager aussi—étant donné l'importance de la question et l'importance du fait que la présente législature joue son rôle dans la préparation de notre avenir—à consulter le premier ministre pour que lui, ainsi que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même puissions nous réunir avant longtemps afin de nous entendre sur ce processus?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Ce que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a mentionné c'est que le Parlement sera sûrement consulté, mais pour ma part j'ai bien l'intention de consulter le premier ministre également, madame le Président, et selon, bien sûr, le résultat de la rencontre de lundi prochain avec les premiers ministres des provinces, nous pourrions déterminer de quelle façon précisément le Parlement pourra être consulté et quand. Alors en réponse à mon collègue, tout ce que je peux lui dire pour le moment c'est que j'ai bien l'intention, cela est évident, de respecter le désir exprimé par le très honorable premier ministre. Quant à ce qui regarde les modalités, cela viendra un peu plus tard.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci beaucoup, madame le Président. J'aimerais dire, tandis que le premier ministre est ici, que nous apprécions beaucoup, de ce côté-ci de la Chambre, ce qu'il nous a répondu à propos de la consultation du Parlement, et j'apprécie également la réponse qu'il a donnée aujourd'hui au président du Conseil privé, réponse fort à propos, à mon avis, dans les circonstances.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, si l'on me permet de passer à des questions plus ordinaires, je me demande si le président du Conseil privé pourrait nous donner une idée de ses projets pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine, aussi loin qu'il puisse les prévoir.

M. Pinard: Je ne puis prévoir très longtemps à l'avance, madame le Président, mais pour aujourd'hui, nous tâcherons de terminer le débat de deuxième lecture du bill C-28, tendant à modifier la loi sur les pêcheurs aidant aux opérations de pêche, et je pense qu'il y a de fortes chances que nous adoptions également en deuxième lecture le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi.

J'ai promis à mes collègues ce matin que si nous terminions le débat de deuxième lecture du bill C-19 avant 5 heures aujourd'hui, nous passerions ce soir à l'étude du bill C-3, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Demain, nous passerons à l'étape du rapport et, je l'espère, à la troisième lecture des bills C-17, C-27 et C-21, dans cet ordre.

[Français]

Au sujet des travaux de la semaine prochaine, je veux confirmer à mes collègues que mardi sera une journée réservée à l'opposition. Je veux aussi leur indiquer que selon l'évolution des travaux de la Chambre aujourd'hui et demain, nous aimerions bien pouvoir compléter l'étape de l'étude en comité plénier du projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Nous aimerions également voir, la semaine prochaine, compléter l'étape de la deuxième lecture des amendements à la loi sur l'assurance-chômage et, vers le milieu de la semaine, adopter en deuxième lecture le projet de loi accordant au gouvernement l'autorité d'emprunter un montant supplémentaire pour l'année 1980-1981. Globalement, madame le Président, c'est là l'ordre des travaux pour le reste de cette semaine et pour la semaine prochaine.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Il y a une autre question dont j'aimerais parler. Il y a eu un autre échange de vues l'autre jour, auquel a pris part le chef de l'opposition, concernant la création d'un comité spécial que, désormais, nous appelons groupe de travail parlementaire et qui est chargé d'étudier la question de la Société nationale de commerce. Les questions et les réponses fournies la semaine dernière laissaient entendre qu'il y aurait des consultations. A ce jour, ces consultations ont-elles eu lieu, et le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si nous aurons à étudier le mandat de ce groupe de travail et quand nous le ferons, à la condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas de débat sur ce mandat, comme nous en étions convenus pour les autres groupes de travail?

M. Pinard: A cette condition, je puis confirmer à mon collègue que nous avons eu des consultations fructueuses et que la semaine prochaine, je serai en mesure de saisir la Chambre d'une motion relative à ce groupe de travail parlementaire. Avant de demander l'appui unanime de la Chambre, j'en ferai connaître le mandat à mes collègues.

● (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie.

M. Knowles: Madame le Président, permettez que je confirme d'abord l'entente intervenue entre nous à savoir que si les représentants des partis acceptent le mandat du groupe parlementaire n° 6, il ne nous paraît pas nécessaire de débattre la motion créant ce groupe d'étude. Nous voulons simplement que le comité se mette au travail.

Nous commençons à comprendre que certaines mesures législatives que nous aurions aimé voir mentionnées dans le discours du trône ou que nous aurions pu déjà avoir adoptées, ces projets, dis-je, le cabinet n'en n'a même pas adopté le principe. Comme le ministre pourra le comprendre, il s'agit de mesures relatives aux anciens combattants, celles qui concernent les veuves des anciens combattants invalides, le montant de la pension, l'indemnité de base, et la majoration des allocations aux anciens combattants, surtout ceux qui n'ont pas encore 65 ans.